



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 25 mars 2022

Régulation des urgences dentaires les dimanches et jours fériés : une expérimentation lancée dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin

L'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est et l'Assurance Maladie ont autorisé et financent une expérimentation portée par les Conseils départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour la régulation des urgences dentaires les dimanches et jours fériés au sein des Samu67 et 68 - centre 15.

Cette expérimentation de régulation par des chirurgiens-dentistes dans le cadre des expérimentations dite de l'article 51 (LFSS 2018) a démarré le 20 février dernier.

Elle est notamment issue des pratiques mises en œuvre durant la crise sanitaire Covid-19 et des restrictions de déplacements. Les patients nécessitant des soins dentaires urgents étaient adressés au Pôle de médecine et chirurgie bucco-dentaires des HUS, qui s'est mobilisé avec rapidité et efficacité, ou à un chirurgien-dentiste de garde, après avoir contacté une plateforme téléphonique gérée par des chirurgiens-dentistes, sous l'égide du Conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes et en accord avec la CPAM.

Concrètement, l'expérimentation consiste en une permanence - accessible par le numéro du 15 - de 8h à 16h, d'un chirurgien-dentiste au centre de régulation du SAMU, équipé d'un système d'information adapté, permettant ainsi d'apporter une réponse à la situation des patients présentant une demande de soins dentaires les dimanches et jours fériés. Il s'agit donc d'une régulation spécifique avec orientation des urgences dentaires les dimanches et jours fériés.

Les chirurgiens-dentistes sont financés par le fonds pour l'innovation du système de santé de l'Assurance Maladie sur la base de 90 euros par heure de régulation, soit un montant prévisionnel de 160.000 euros pour les deux années d'expérimentation. L'ARS accompagne par ailleurs la mise en œuvre du projet par une participation au financement des formations et l'utilisation du logiciel.

CONTACT PRESSE

**Hôpitaux Universitaires de
Strasbourg**

Hélène BRAEUNER

03 88 11 64 12

presse@chru-strasbourg.fr

**Agence régionale de Santé
Grand Est**

Laura PHILIS

ars-grandest-

presse@ars.sante.fr

L'expérimentation repose sur l'utilisation d'une adaptation du logiciel de régulation du SAMU et sur un logiciel développé pour les Conseils de l'Ordre des chirurgiens, comprenant divers modules pour gérer le planning de garde, pour optimiser la régulation, la géolocalisation, la téléprescription et le remplissage automatique de l'agenda des praticiens de garde au sein de leur cabinet permettant notamment une meilleure répartition géographique des rendez-vous d'urgence.

L'expérimentation est prévue pour une durée de 2 ans, et vient compléter la permanence des soins ambulatoire (PDSA) du département. Elle est également déployée dans le département du Haut-Rhin, ainsi que dans 24 autres départements français.



**Les Hôpitaux
Universitaires
de STRASBOURG**

A PROPOS DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES
DE STRASBOURG (HUS) :
**EXIGENCE ET INNOVATION
AU SERVICE DU PATIENT**

Premier employeur d'Alsace, les HUS sont composés de cinq établissements. Ils assurent une mission de soin mais également de recherche et d'enseignement. Leur spécificité de Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) leur permet d'assurer aussi bien des soins courants à la population de Strasbourg et de ses environs, que de prendre en charge des patients aux maladies complexes ou rares issus de secteurs géographiques plus éloignés.

Les HUS en 2020, ce sont :

- ▶ 800 000 consultations
- ▶ 214 greffes
- ▶ 5 723 Accouchements
- ▶ 11 953 personnels, dont 3 003 médecins
- ▶ 1 233 professionnels formés dans les 7 écoles et instituts

www.chru-strasbourg.fr